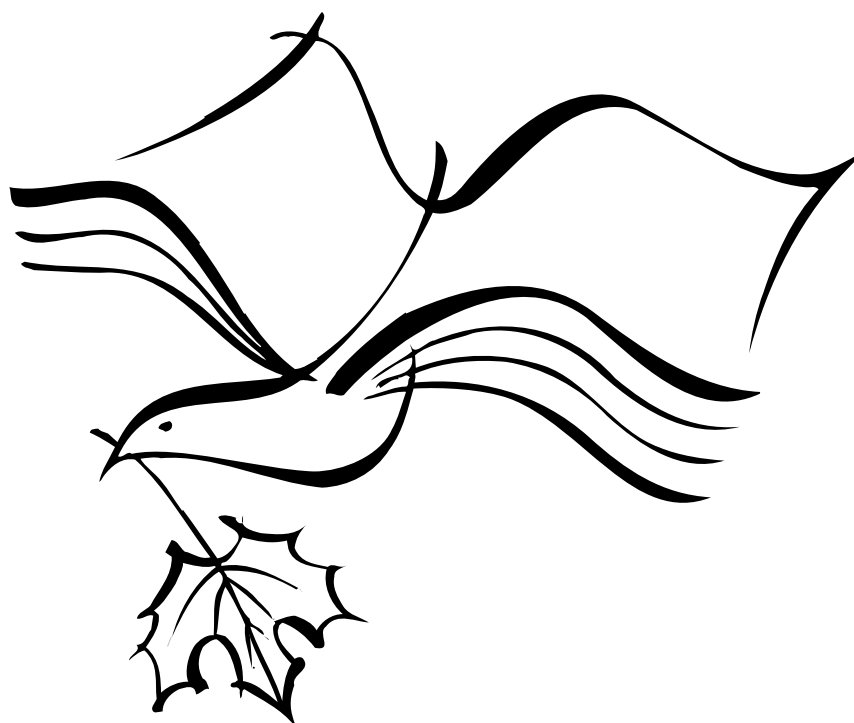
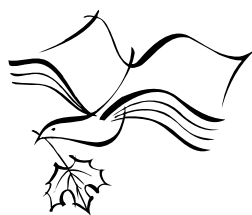




Le Prix DONNER

Le Prix du meilleur ouvrage sur les politiques publiques
rédigé par un auteur canadien

DOSSIER DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE 2025



Le Prix
DONNER

Formulaire de proposition pour le Prix Donner 2025

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner avec sept exemplaires (ouvrages finis ou placards) et une version électronique (si disponible) de chaque livre proposé. Les propositions doivent être reçues au plus tard le 30 novembre 2025.

Chaque ouvrage proposé doit être accompagné d'une documentation pour la presse et d'une notice biographique à jour de l'auteur (en sept exemplaires). Toute la documentation accompagnant la proposition doit être envoyée à :

Responsable du prix
Le Prix Donner
8 Prince Arthur Avenue, 3rd Floor, Toronto, ON M5R 1A9

TITRE

AUTEUR

ÉDITEUR / COLLECTION

DATE DE PUBLICATION

L'AUTEUR EST-IL CITOYEN OU RÉSIDENT
PERMANENT DU CANADA?
OUI ☐ NON ☐

JE VOUS ENVOIE :
SEPT EXEMPLAIRES ☐ UNE VERSION ÉLECTRONIQUE ☐

TITRE

AUTEUR

ÉDITEUR / COLLECTION

DATE DE PUBLICATION

L'AUTEUR EST-IL CITOYEN OU RÉSIDENT
PERMANENT DU CANADA?
OUI ☐ NON ☐

JE VOUS ENVOIE :
SEPT EXEMPLAIRES ☐ UNE VERSION ÉLECTRONIQUE ☐

Si vous proposez plus de deux titres, veuillez fournir un complètement d'information sur une feuille séparée.

Nous avons pris connaissance du règlement sur l'admissibilité et des exigences relatives à la présentation d'une candidature pour le prix Donner 2025. Si un livre édité par nous figure parmi les finalistes du prix Donner ou remporte celui-ci, nous nous engageons à nous conformer aux modalités du document intitulé « Entente entre la Fondation canadienne Donner et les éditeurs d'ouvrages finalistes du prix Donner ».

FONDÉ DE SIGNATURE (NOM EN LETTRES MOULÉES ET SIGNATURE)

COMPAGNIE

ADRESSE

PERSONNE À CONTACTER (LETTRES MOULÉES)

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

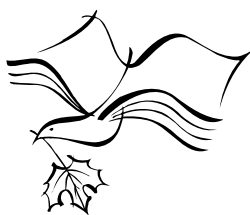
DATE

**Pour de plus amples
renseignements, veuillez
communiquer avec :**

Responsable du prix
Le Prix Donner
8 Prince Arthur Avenue, 3rd Floor
Toronto, ON M5R 1A9

info@donnerbookprize.com
www.donnerbookprize.com

2025



Le Prix DONNER

*Pour de plus amples
renseignements, veuillez
communiquer avec :*

Responsable du prix
Le Prix Donner
8 Prince Arthur Avenue, 3rd Floor
Toronto, ON M5R 1A9

info@donnerbookprize.com
www.donnerbookprize.com

2025

Admissibilité

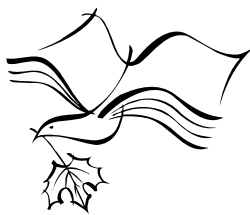
1. Tous les ouvrages devront avoir été publiés en anglais ou en français entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.
2. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 novembre 2025.
3. Un recueil d'essais écrits par un même auteur est admissible si ceux-ci portent sur un seul et même thème et si l'ensemble des textes n'a pas été publié ailleurs. Si les essais ont été rédigés par des auteurs différents, le recueil n'est pas admissible.
4. L'oeuvre commune de deux auteurs est admissible, à condition de constituer un tout intégré et cohérent.
5. Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles : les brochures, les monographies, les textes de référence, les communications présentées à des conférences, les éditions révisées et les rééditions. Les oeuvres publiées à titre posthume ne sont, elles non plus, pas admissibles, de même que les ouvrages de fiction.
6. Les livres publiés hors du Canada sont admissibles à condition que l'auteur soit citoyen ou résident permanent du Canada, que le livre soit publié en anglais ou en français et que le livre soit en vente dans les librairies canadiennes.
7. Les finalistes sont tenus d'assister à la cérémonie de remise des prix qui se déroulera en mai. Le lauréat devra prendre la parole à cette occasion.
8. Les règles d'admissibilité peuvent être interprétées et révisées de temps à autre, à la discrétion du Conseil d'administration de la Fondation canadienne Donner.

Processus de sélection

Chaque ouvrage proposé sera évalué par un jury composé de six membres, chacun d'entre eux étant issu d'un milieu différent et ayant accumulé une précieuse expérience dans son domaine de spécialisation.

Processus de présentation des candidatures

1. Tous les titres doivent être proposés par l'éditeur. Aucun autre titre ne sera accepté.
2. Sept exemplaires ou et une version électronique (si disponible) de chaque titre doivent parvenir à la directrice du prix d'ici le 30 novembre 2025. Les soumissions électroniques sont préférées et doivent être envoyées par courrier électronique à la responsable du prix. Pour les titres publiés entre le 30 novembre et le 31 décembre 2025, l'éditeur peut soumettre des épreuves ou des copies dactylographiées reliées.
3. Chaque proposition doit comporter la date de publication ou de parution de l'ouvrage, ainsi qu'un aperçu de son contenu.
4. Il est conseillé de soumettre les candidatures aussitôt que possible.
5. Toutes les propositions doivent être accompagnées du formulaire de candidature au Prix Donner 2025. Le chargé des formalités d'attribution du Prix Donner accusera réception par écrit de chaque ouvrage soumis.



**Le Prix
DONNER**

Entente entre la Fondation canadienne Donner et les éditeurs d'ouvrages finalistes du prix Donner.

1. Les livres sélectionnés doivent être distribués et mis en vente partout au Canada.
2. L'éditeur des livres sélectionnés doit au besoin mettre les photos, les notes biographiques, l'adresse, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de l'auteur à la disposition de la directrice du prix, ainsi que tous les autres renseignements pertinents.
3. L'éditeur doit confirmer par écrit à la directrice du prix la disponibilité des auteurs sélectionnés et gagnants pour assister à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au printemps à Toronto.
4. La Fondation/directrice du prix prendra en charge l'hébergement, le transport et les dépenses quotidiennes des auteurs sélectionnés.
5. L'éditeur doit aviser chaque auteur sélectionné qu'il devra s'adresser à l'assistance pendant 5 à 10 minutes en anglais lors du dîner d'honneur s'il est remporte le prix.
6. L'éditeur doit garder le secret absolu jusqu'à la date de l'annonce officielle si ses auteurs sont sélectionnés et/ou gagnants du prix.
7. La Fondation avisera l'éditeur par téléphone et par écrit si ses auteurs sont sélectionnés et/ou gagnants du prix. L'éditeur, quant à lui, a la responsabilité d'aviser les auteurs par téléphone et par écrit s'ils sont sélectionnés pour le prix. L'Éditeur doit alors confirmer auprès de la directrice du prix par téléphone et par écrit que les auteurs savent qu'ils ont été sélectionnés et qu'ils assisteront au dîner d'honneur.
8. L'éditeur doit fournir à la directrice du prix un nombre raisonnable d'exemplaires des livres à des fins de publicité si ses auteurs sont sélectionnés.
9. La Fondation fournira à l'éditeur de l'auteur gagnant des autocollants spéciaux à apposer sur le livre gagnant indiquant qu'il s'agit du « Gagnant du prix Donner récompensant le meilleur ouvrage canadien sur les politiques publiques ».
10. Les autres considérations et/ou dispositions seront discutées au moment de l'annonce des livres sélectionnés.

***Pour de plus amples
renseignements, veuillez
communiquer avec :***

Responsable du prix
Le Prix Donner
8 Prince Arthur Avenue, 3rd Floor
Toronto, ON M5R 1A9

info@donnerbookprize.com
www.donnerbookprize.com

2025